

Adresse des citoyens réunis dans la commune de Vic (Meurthe)
félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance
du 20 thermidor an II (7 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens réunis dans la commune de Vic (Meurthe) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 299-300;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22923_t1_0299_0000_3

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Saint-Just, monstres ! Vous ne nous parliez de la liberté du monde que pour nous mettre dans les fers. Vos cœurs étoient corrompus. La vertu, la justice n'étoient que sur vos lèvres, le vice régnoit au fond de vos âmes, et votre éloquence perfide ne servoit qu'à nous tromper.

Il est donc vrai que la patrie vient d'éprouver les plus grands dangers. Les jours de ses représentans ont été menacés. Les assassins avoient aiguisé leurs poignards. Une commune abominable avoit préparé l'ancre du crime dans son sein. Ils étoient prêts à frapper, mais le génie qui veille sans cesse sur les destinées du peuple françois a encore déjoué cette horrible conspiration. Déjà les principaux conjurés n'existent plus, et leurs complices n'échapperont pas à la vengeance nationale.

Grâces vous soient rendues, vertueux montagnards, pour la fermeté avec laquelle vous vous êtes conduits dans ces momens d'allarmes. La République est sauvée. Vous avez bien mérité du genre humain. Et toi, peuple de Paris, toi qui vis naître, et qui as maintenu la révolution au milieu des orages qui l'ont si souvent couverte, reçois le tribut d'éloges et de reconnaissance que tu mérites à si juste titre. Que la conduite forcenée d'*Hanriot* dirige désormais ta confiance à l'égard de ceux qui occuperont la même place et qui voudroient en abuser pour perdre la République. Que ton énergie soit toujours la même. Placé au centre des grands événemens, ta surveillance doit être continuelle. Le sénat françois est sous ta sauvegarde. Tu ne souffriras pas qu'il soit immolé à la rage des nouveaux Cromvel, des triumvirs, des Catilina, et de tous les scélérats qui voudroient s'élever à la dictature.

Représentans, vous venez de vous immortaliser. L'univers saura que vous avez juré de mourir au poste où la nation vous a placés, ou de le délivrer de tous ses ennemis. Restez-y constamment attachés jusqu'à ce qu'il n'en existe plus sur la terre. Le signal de leur défaite est donné. La grande secousse qui vient d'avoir lieu redoublera l'énergie, le courage de nos guerriers, et bientôt la liberté n'aura plus d'écueils.

Quant à nous, nous ne reconnoîtrons jamais d'autre gouvernement que le gouvernement républicain, d'autres loix que celles qui émaneront de la volonté générale du peuple, d'autre autorité que la Convention, d'autre point de ralliement que la montagne, qui a, plusieurs fois, sauvé la patrie.

Nous jurons, sous la voûte des cieux, nous jurons sur nos armes, en présence et sous les auspices de l'Éternel, dont le peuple françois se plaît à reconnoître l'existence, nous jurons de maintenir l'ordre dans l'intérieur, d'exterminer tous les traîtres, et, s'il le faut, d'abandonner nos foyers pour aller combattre les ennemis du dehors et faire un rempart de nos corps avant qu'ils puissent atteindre nos représentans. Vive la République ! Guerre à mort aux tyrans !

LESCALLIER (*chef de légion*), Louis SAZERAC (*commandant du 3^e bataillon*), DERVAUD (*chef d'escadron*), L.B. FRIENS (?) (*adjudant-général*) [et plus de 100 signatures].

p^m

[*La commission centrale de bienfaisance à la Conv.; s.d.*](1).

Citoyens représentans,

La commission centrale de bienfaisance, tant en son nom qu'au nom des indigents dont vous lui avez confié les intérêts, vient vous exprimer les sentiments d'admiration et la juste reconnaissance qui vous sont dus par la nation entière.

Elle est enfin affermie, cette liberté qu'une tyrannie, d'autant plus dangereuse qu'elle était mieux déguisée, menaçait d'annéantir par une horrible conspiration.

Vous avez encore une fois sauvé la France, citoyens représentans; votre vigilance a prévu les dangers, dont elle a préservé la chose publique; l'idole est renversée; l'énergie du vrai patriotisme a terrassé l'astucieuse imposture dans cette séance à jamais mémorable et que l'avenir ne retracera qu'avec enthousiasme; depuis cet heureux moment, la vérité et la justice ont repris tous leurs droits.

Dignes représentans d'un grand peuple, continuez vos glorieux travaux; ils ont fondé la République; votre courage et vos vertus forceront nos ennemis à la respecter.

Vive la République une et indivisible, vive La Convention nationale !

GASTOLDY (*secrét.*).

q^m

[*Les c^{ns} réunis de la comm. de Vic (2) à la Conv.; Vic. 14 therm. II*](3).

Représentans du peuple,

Nous venons d'apprendre tout à la fois la scélératesse et le châtement de l'exécrable Robespierre et de ses complices.

S'il a employé cinq ans à vouloir préparer des chaînes au peuple françois, un seul instant vous a suffi pour l'effacer du sol de la liberté. Qu'ils sachent donc une bonne fois, les traîtres, que toujours votre seul souffle les anéantira. Grâces immortelles vous soient rendues ! Vous venez encore de sauver la patrie. Nous n'ignorons, ni les dangers que vous ne cessez de courir, ni la reconnaissance que nous vous devons. Un sentiment d'indignation contre ce nouveau Catilina avoit d'abord rempli nos âmes, mais bientôt nous nous sommes livrés à la plus grande joie. Nous avons célébré la chute de tous ces monstres, comme la plus grande conquête pour la liberté, et c'est sur la place publique que, dans l'effusion de leurs cœurs, au bruit du canon et aux sons des instruments, tous les magistrats, les militaires et tous les citoyens, les femmes et les enfants de cette commune, ne formant qu'une assemblée de

(1) C 315, pl. 1262, p. 6.

(2) Meurthe.

(3) C 315, pl. 1262, p. 5. Mentionné par B^m, 29 therm. (2^e suppl.).

frères et d'amis, ont juré de nouveau de vivre libres ou de mourir, de rester inviolablement attachés à la Convention nationale, de détruire les tyrans, de surveiller les intriguants, de démasquer les hypocrites, et ont répété mille fois : vivent la liberté et l'égalité ! Vive la République ! Vive la Convention nationale !

[Suivent plus de 125 signatures].

2

Le citoyen Janvier, ci-devant appointé au 102^e régiment d'infanterie, ayant eu le bras droit emporté à l'affaire de Warneton, demande à participer aux bienfaits de la loi.

Renvoyé au comité des secours publics (1).

3

L'agent national près le district de Montbéliard, département de la Haute-Saône, donne connoissance qu'un domaine de l'ennemi Wurtemberg, estimé 3 786 liv. 10 s., s'est vendu 73 510 liv. Cette chaleur dans les enchères n'est pas due aux habitans de ce district, mais à des Français voisins : il dit que le retard apporté dans le décret de réunion, sollicité par ce district, ôte toute confiance aux habitans.

Insertion au bulletin, renvoi aux comités de salut public et des domaines nationaux (2).

4

La société populaire de Béziers (3) transmet à la Convention le trait suivant.

Le citoyen Cambès, plâtrier, père de quatre enfans, dont deux garçons qui servent dans les armées de la République, brûlant du désir de voir celui de ses fils qui sert à l'armée des Pyrénées-Orientales, part pour Puycerda. Il se trouve à Bellver le 8, jour auquel les satellites du despote castillan se présentent en force majeure pour attaquer notre armée du [sic pour de] Mont-Libre. Cambès père, malgré toutes les instances qu'on peut lui faire, veut suivre son fils, et combattre à ses côtés; il demande un fusil, et de suite s'élançait dans les retranchemens, où il se bat pendant 9 heures que dure le feu le plus vif et le plus soutenu.

Mention honorable de l'action du citoyen Cambès père, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (4).

(1) P.-V., XLIII, 97. Mentionné par J. Sablier, n° 1486.

(2) P.-V., XLIII, 98. Bⁿ, 28 therm. (1^{er} suppl^l); J. Sablier (du soir), n° 1483 (pour 1485).

(3) Hérault.

(4) P.-V., XLIII, 98. Bⁿ, 27 therm. (2^e suppl^l); Rép., n° 238; Audit. Nat., n° 689.

5

La société populaire de Saint-Flour (1) félicite la Convention nationale sur les victoires remportées contre les satellites des brigands couronnés, et lui fait passer une adresse de félicitation pour l'armée de Sambré-et-Meuse.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

6

La compagnie des jeunes républicains de quinze à dix-huit ans, de la commune d'Angoulême (3), proteste de son dévouement à la Convention, et la félicite sur ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Angoulême, 15 therm. II] (5)

Représentants,

Nos cœurs ont frémi d'horreur en apprenant le compelot (*sic*) horrible tramé contre la Convention nationale et la liberté du peuple français, par ceux mêmes qui, à la faveur d'une éloquence perfide, avoient fait croire qu'ils étoient les plus fermes soutiens de notre régénération.

Robespierre ! Monstre ! Tes crimes sont plus grands encore que tous ceux qui ont été punis depuis 1789, mais la France est vengée, tu n'es plus !

Qu'elle étoit grande, la Montagne dans ces momens terribles ! Oui, l'univers apprendra qu'elle est au-dessus de toutes les conjurations.

Pères de la patrie, vous vous êtes immortalisés, vous avés bien mérité du genre humain; restés à votre poste jusqu'à ce que tous les scélérats, tous les tyrans, les *Catilina*, les *Cromvel*, les *dictateurs*, les *triumvirs* soient détruits.

Jeunes encore, nous ne sentons pas moins le prix de tous les avantages que promet le régime républicain. Nés sous le règne des despotes, nous avons appris de bonne heure à les détester; nos ames brûlent de combattre (*sic*) ceux qui souillent encore la terre. Tel a été le motif de notre réunion et de notre organisation en compagnie. Depuis quelques tems nous nous livrons aux exercices militaires; nous nous sentons déjà la force d'être utiles à notre patrie, prêts à mourir pour elle, prêts à vous faire un rempart de nos corps contre tous les monstres qui seroient encore disposés à atenter à votre existence.

(1) Cantal.

(2) P.-V., XLIII, 98.

(3) Charente.

(4) P.-V., XLIII, 98-99.

(5) C 315, pl. 1262, p. 12 (voir aussi, ci-dessus, n° 1^o).